

L'ex-chef de la Gestapo traqué depuis Orléans



■ **IL Y A 48 ANS.** Le 3 février 1976, Serge Klarsfeld, mandaté par la Ville d'Orléans, se rend en Allemagne avec des Orléanais afin de faire arrêter et emprisonner l'ancien nazi.

■ **BOURREAU.** Déportation, massacres et exécutions... Fritz Merdsche, condamné en France par contumace, échappera pourtant à la justice. Enquête. PHOTO COLLECTION DE SERGE KLARSFELD

PAGES 2, 3 ET 4

La République du Centre Samedi 03/02/2024

Sur les traces du chef de



TRIBUNAL DE FRANCFORT. Serge Klarsfeld et les Orléanais ont convoqué la presse pour créer une pression médiatique. collection personnelle serge klarsfeld

•

Anne-Marie Coursimault

Histoire Il y a quarante-huit ans, jour pour jour, Serge Klarsfeld, le chasseur de nazis, ainsi que des Orléanais, tous mandatés par la municipalité de la cité johannique, s'envolaient vers l'Allemagne pour remettre des dossiers au procureur général du tribunal de Francfort. L'un d'eux, étoffé, visait Fritz Merdsche, responsable de la Gestapo à Orléans, couvrant, de septembre 1942 à août 1944, le Loiret, le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Grâce à nos archives et au célèbre avocat qui nous a livré, de sa fine écriture, son témoignage écrit, nous avons reconstitué cette quête semée d'embûches, qui visait à arrêter et emprisonner le tortionnaire condamné en France par contumace pour la déportation de juifs, pour des massacres et des exécutions. Une matière à réflexion alors que sera célébré, cette année, le quatre-vingtième anniversaire de la Libération.

Le « bourreau d'Orléans » peut-il, enfin, être arrêté et emprisonné ? Depuis la Seconde Guerre mondiale, la question taraude les municipalités successives, issues de la résistance. Fritz Merdsche, chef, entre septembre 1942 et août 1944, de la police de

sûreté et des services de sécurité (Sipo-SD) d'Orléans, est toujours libre dans les années 1970.

Il a pourtant été repéré, dès 1948, à Francfort, alors sous occupation américaine, puis auditionné deux fois, en 1949, mais le haut-commissaire américain en Allemagne avait refusé son extradition dans un contexte de guerre froide. Les ex-nazis instruits pouvaient servir à reconstruire la partie occidentale du pays... Deux tribunaux militaires français le condamnent alors à mort, par contumace, en 1950 et 1953, pour participation active à la Solution finale.

Le bourreau d'Orléans redevient juge à Francfort

1 Un blocage pour débiter. Non seulement la loi fondamentale de la République fédérale allemande (RFA) interdit d'extrader ses citoyens, mais ses tribunaux ne peuvent rouvrir les dossiers d'affaires déjà jugées en France. L'ancien capitaine SS de la police nazie, magistrat de formation, reprend donc, après la guerre, le cours de sa vie : avocat puis juge à Francfort jusqu'en 1960, avant de devenir rédacteur en chef de publications juridiques.

Mais Orléans n'oublie pas. L'optimisme renaît en 1973, par l'intermédiaire de Serge Klarsfeld, avocat, et de Beate, son épouse allemande, célèbre pour avoir osé gifler, en 1968, Kurt Kiesinger, chancelier de la RFA, au passé national-socialiste. Le couple traque les criminels de guerre ayant eu un pouvoir décisionnel afin de les faire condamner, avant le 31 décembre 1979, date de prescription. Il ouvre les dossiers des quinze chefs de la Gestapo en France demeurés impunis.

2 L'espoir, enfin. « Être allemand après Auschwitz et Oradour-sur-Glane implique des responsabilités que je m'efforce d'assumer en pourchassant les criminels nazis, en empêchant leur réhabilitation. Il ne s'agit pas d'une chasse à l'homme. Notre combat est défensif. Je veux refuser ce qui déshonore l'Allemagne », martèle Beate Klarsfeld, enceinte, le 24 mai 1973, à Orléans, lorsqu'elle transmet à René Thinat, maire, des documents administratifs de la feldkommandantur locale.

Son activisme acharné conduit le Parlement de son pays d'origine à ratifier, en 1975, une convention judiciaire franco-allemande, restée lettre morte depuis quatre ans et autorisant les parquets de RFA à poursuivre les criminels de guerre condamnés par contumace.

Les Klarsfeld incitent la justice française à transmettre ces dossiers. « Ce sont des gens qui, aujourd'hui, ne risquent ni la mort ni un emprisonnement prolongé, ne serait-ce

qu'en raison de leur âge. Mais nous voulons que cesse l'impunité dont ils bénéficient depuis trente ans », insistent-ils, le 26 janvier 1976, dans la cité johannique. Ce jour-là, ils font des révélations sur Fritz Merdsche.

3 Le couple Klarsfeld est sur une piste . Un journaliste berlinois a retrouvé la trace du hauptsturmführer (capitaine, grade plus élevé que celui de Klaus Barbie) dans la banlieue de Francfort. La photo, prise au téléobjectif en décembre 1975, est floue. Fritz Merdsche a vieilli, pris de l'embonpoint, mais ces lèvres fines, ce regard broussailleux... C'est lui.

La Ville d'Orléans mandate l'avocat pour « étudier les conditions dans lesquelles il peut être mis fin à l'impunité totale » dont jouit le juge, grâce à la complicité de la magistrature de son pays. Harcelé au téléphone par des Orléanais depuis la révélation de son existence, Fritz Merdsche a déjà disparu de son domicile lorsque, épais dossier dans sa sacoche, Serge Klarsfeld atterrit, le 3 février 1976, en RFA.

Il est accompagné de Julien Aubart, un ami ancien déporté, de Maurice Rebillon, policier orléanais, fin limier, président de l'Amicale du Loiret des anciens déportés, internés et familles, ainsi que de Jean-Pierre Tapiero, élu municipal et secrétaire de la section d'Orléans de la Ligue internationale contre l'antisémitisme.

Sur place, le chasseur de nazis, qui a alerté la presse et revêtu sa robe d'avocat du barreau de Paris (un symbole fort), obtient audience en cinq minutes. Talonnée par des journalistes qui prennent des photos et rédigeront des articles, la délégation est reçue par le procureur général, Walter Griebel. Ce dernier a bien un dossier Merdsche, d'une quinzaine de feuillets au maximum, alors que celui de la justice française pèse plusieurs kilos. L'avocat liste, en anglais, les noms et professions actuelles de nazis recherchés et remet quatre dossiers. Mais l'expédition tourne court.

4 « Une journée de dupes ». La suite prend la forme d'une « journée de dupes », selon les termes des Orléanais, à leur retour en France. Certes, le procureur général prend ces dossiers avec, nous indiquera l'avocat, « courtoisie et compréhension ». Mais il exécute un mandat d'arrêt du parquet de Cologne contre Serge Klarsfeld qui a tenté de kidnapper, en 1971, Kurt Lischka, l'ancien chef de la Gestapo de Paris devenu un industriel.

Le Français s'en doutait et avait mûri sa communication. « Pour mobiliser autour de soi, il faut se mettre en avant et s'engager d'abord soi-même », nous décryptera-t-il, quarante-sept ans plus tard.

Le procureur avait donc le choix malaisé entre « une arrestation qui allait faire du bruit » et « une inaction, sans sanction, qui aurait violé la légalité ». Toute décision mettait en exergue, de manière sous-jacente, « le scandale de l'impunité des criminels nazis parce que l'application de la loi par la justice allemande ne se faisait pas au rythme qui devrait être le sien ».

L'avocat passe la nuit dans une cellule du tribunal. Ses trois accompagnateurs, eux, trouvent refuge auprès du consul de France qui alerte les Affaires étrangères, puis rejoignent Orléans. Maurice Rebillon a des explications à fournir à sa hiérarchie... Il assume. « Il y a l'Allemagne de Beate Klarsfeld et l'autre, celle qui couvre les criminels nazis », fulmine Jean-Pierre Tapiero, lors d'un point presse. Depuis Paris, des amis maintiennent la pression en taguant l'ambassade, des entreprises et des autocars allemands.

5 L'heure du procès, diplomatique . Le 4 février, Serge Klarsfeld entre à la prison d'Ossendorf, où a déjà été emprisonnée Beate. « C'était un peu l'arrivée d'un nabab au Carlton », nous commentera-t-il. Le directeur se réjouit de le voir. Il a à peine le temps d'étudier deux dialogues du premier tome de *Platon*, dans la *Pléiade*, qu'il est jugé, le 9 février, à Cologne.

Il écope de deux mois de prison avec sursis. Une peine de principe qui ne froisse ni la France ni l'opinion. « La date de mon action n'a pas été prise au hasard, mais à quelques jours d'un sommet franco-allemand », se souvient ce stratège. « Rien n'y fait : malgré ma volonté de récidiver, le juge ne veut pas et, surtout, il ne peut pas me garder en prison. Il exprime sa compréhension pour nos motivations. » Le soir même, le Français atterrit, tout sourire, à Paris. La pression est désormais médiatisée.

6 Le combat se poursuit . Deux dossiers d'instruction sont finalement ouverts contre Fritz Merdsche. Mais il peut dormir tranquille. « Il semble désormais impossible de juger un chef de la Gestapo qui arrêtait et déportait des juifs de France, si l'on ne prouve pas formellement qu'il savait exactement quel serait le sort réel de ces juifs à Auschwitz », s'indigne Serge Klarsfeld, le 18 juin 1976, de retour à Orléans.

Un témoignage ne suffit pas. Il faut retrouver des documents signés de la main du nazi et des témoins vivants à contre-interroger. Dans le cas du bourreau d'Orléans, Pierre Paoli, un auxiliaire français, a raconté avoir vu Eric Hasse, chef de la Gestapo de Bourges, obtenir de Fritz Merdsche, par téléphone, l'ordre de « liquider » vingt-six juifs, précipités vivants dans les puits de Guerry (Cher), le 24 juillet 1944. Mais ce témoin a été fusillé... « C'est désormais le pouvoir judiciaire lui-même qui protège directement les criminels », assène l'avocat.

« Le Klaus Barbie de la région orléanaise »

Les Klarsfeld finissent par obtenir leur première victoire en 1979, à Cologne, avec la condamnation exemplaire de Kurt Lischka, de Herbert Hagen et d'Ernst Heinrichsohn, responsables de la déportation de 70.000 juifs. André Chêne, maire (PCF) de Fleury-les-Aubrais, dont une partie de la famille a été décimée à Oradour-sur-Glane, exhorte, la même année, Pierre Mauroy, Premier ministre, d'intervenir contre le « Klaus Barbie de la région orléanaise » car « justice doit être rendue. Le sacrifice des martyrs l'exige ». Peine perdue. Fritz Merdsche s'éteint en 1985, à son domicile.

« Les dirigeants régionaux encore vivants avaient été inculpés sous notre pression mais Fritz Merdsche et Hans Dietrich Ernst (*son homologue d'Angers*) étaient morts et les autres aussi. Quant à Carl Oberg (*chef des SS*) et Helmut Knochen (*commandant des Sipo-SD*), ils avaient passé dix-sept ans en prison en France et avaient donc été sanctionnés véritablement », récapitule l'avocat qui fera de cette traque un combat d'une vie.

“ L'application de la loi par la justice allemande ne se fait pas au rythme qui devrait être le sien

“ Nous voulons que cesse l'impunité dont quinze chefs de la Gestapo en France bénéficient.

« Il ne s'agit pas d'une chasse à l'homme. Notre combat est défensif. »